

01.11.2012 - 10:30 Uhr

Swisstransplant: Facebook introduit la déclaration de volonté au don d'organes

Berne (ots) -

À partir du 1er novembre 2012, les utilisateurs de Facebook en Suisse pourront indiquer dans leur journal s'ils sont des donateurs d'organes potentiels ou non. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, où cette fonction de communication est déjà disponible depuis le mois de mai, a permis une hausse considérable du nombre de donateurs potentiels. Swisstransplant se félicite du débat suscité par cette initiative car chaque année de nombreuses personnes ont besoin d'un don d'organes en Suisse.

Le 1er novembre 2012, Facebook introduit une fonctionnalité en Suisse permettant de se déclarer donneur d'organes potentiel dans son journal. Cette option d'inscription sur base volontaire pourrait, à terme, permettre de résorber le manque de donateurs d'organes en Suisse. Chaque année, près de 100 personnes décèdent parce qu'elles ne reçoivent pas l'organe qui sauve la vie à temps. «Près de 40% de la population suisse ne s'est pas prononcée sur la question du don d'organes. Il est pourtant essentiel de communiquer sa décision à ses proches, afin que la décision n'incombe pas à ces derniers», déclare PD Dr. méd. Franz Immer, Directeur de Swisstransplant. L'initiative de Facebook pourrait constituer un facteur d'incitation à la décision et impulser une nouvelle dynamique en matière de sensibilisation des proches.

Swisstransplant se félicite du débat en cours

Les paramètres de confidentialité de Facebook permettent de décider pour qui cette information sera visible ou non. «La décision n'est valable que pour les dons d'organes post-mortem. Selon la loi, le don d'organes par une personne vivante ne peut être effectué que s'il existe un lien social étroit avec le receveur», précise Franz Immer. Toute personne se présentant comme un donneur d'organes potentiel sur Facebook mais ne possédant pas encore sa carte de donneur peut en commander une directement auprès de Swisstransplant via Facebook. En effet, puisqu'il n'existe pas encore de registre de donateurs en Suisse, il est recommandé de remplir une carte de donneur et de la garder en permanence sur soi. Les utilisateurs de Facebook aux États-Unis et en Grande-Bretagne peuvent déclarer leur volonté de faire un don d'organes depuis le mois de mai. En Californie, où l'État tient un registre des donateurs d'organes, cette possibilité a fait progresser le taux d'inscription de 5'000% selon «Donate Life California».

Facebook s'engage en faveur du don d'organes

«Nous sommes heureux de pouvoir désormais offrir ce nouveau moyen de communication aux gens résidant en Suisse. Nous souhaitons mettre à profit notre visibilité pour contribuer à faire parler de ce sujet très important et sensibiliser les utilisateurs de Facebook à la nécessité de réfléchir au don d'organes. Susciter le débat, donner la possibilité aux gens de partager leurs idées et leurs points de vue font partie de la vocation de Facebook. Nous nous réjouissons du partenariat avec Swisstransplant sur cette question essentielle et comptons bien profiter ensemble de toutes les possibilités des médias sociaux pour la bonne cause», explique Dr. Gunnar Bender, Directeur de la politique publique de Facebook.

Trois questions à PD Dr. méd. Franz Immer, Directeur de Swisstransplant:

Swisstransplant est-elle favorable à cette initiative de Facebook? Lorsque les personnes ne communiquent pas leur décision à leurs proches, cela complique encore davantage des situations déjà douloureuses. En effet, au moment d'annoncer le décès aux proches, le personnel hospitalier doit en outre s'enquérir de la volonté en matière de don d'organes. Quand le défunt a transmis sa décision et qu'on peut agir selon sa volonté, c'est un soulagement pour tous. C'est pourquoi, il est essentiel de communiquer sur le sujet de son vivant. L'initiative de Facebook incite au débat, ce qui est pour nous salutaire.

Quelles sont, selon vous, les limites de la déclaration de volonté sur Facebook?

S'il est une chose que nous ne souhaitons pas, c'est que des personnes se servent du Web pour trouver des organes. En Suisse, le don d'organes par une personne vivante ne peut s'effectuer que s'il existe un lien affectif étroit avec le receveur. Avant tout don d'organes d'un donneur vivant, les personnes concernées doivent passer par plusieurs entretiens et subir différents tests dans un centre de transplantation. Si cette procédure révèle des anomalies, la transplantation ne s'effectue pas.

En Europe, la Suisse fait figure de mauvais élève en matière de don d'organes. Comment pallier à ce manque d'organes?

En 2011, 102 organes provenant de personnes décédées ont été greffés en Suisse. Pour résoudre la pénurie, nous aurions besoin de 50 à 100 donateurs de plus par année. Le nombre de décès dû au manque d'organes pourrait ainsi passer de 100 à moins de 50 par an. En effet, grâce au don de ses organes, une personne peut sauver jusqu'à sept vies et réduire d'autant les délais d'attente des autres patients.

Swisstransplant - Fondation nationale pour le don et la transplantation d'organes

En sa qualité de fondation nationale pour le don et la transplantation d'organes mandatée par la Confédération, Swisstransplant est responsable de l'attribution d'organes aux receveurs en conformité avec la loi. La fondation organise au niveau national toutes

les activités relatives à l'attribution d'organes et collabore avec les organisations étrangères d'attribution. Swisstransplant gère également la liste d'attente des receveurs d'organes.

Vous pouvez télécharger une carte de donneur sur www.swisstransplant.org ou en commander une au numéro gratuit 0800-570-234.

Swisstransplant sur Facebook: www.facebook.com/swisstransplant

Contact:

Swisstransplant

Susanne Hess, Head of Communications

E-Mail: susanne.hess@swisstransplant.org

Tel.: +41/31/380'81'30

Facebook

Tina Kulow, Corporate Communications

E-Mail: tinakulow@fb.com

Tel.: +49-40-808-076-473

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006275/100727486> abgerufen werden.